

Le directeur de l'université de technologie de Compiègne,
Vu la circulaire du 13 mai 2016 relative à la prévention de la radicalisation,

DÉCIDE

Article 1

Monsieur Pascal Alberti est désigné en qualité de référent radicalisation au sein de l'université de technologie de Compiègne.

Article 2

Cette qualité de référent expirera 2 mois après la date de fin du mandat de Christophe Guy, en tant que directeur de l'UTC. Cette qualité pourra prendre fin en cas de démission de Monsieur Alberti de ses fonctions de référent radicalisation ou sur décision du directeur de l'UTC.

Article 3

Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Le directeur,

Christophe Guy



service des
affaires générales et
juridiques

✉ sagj@utc.fr

☎ 03-44-23-73-76

Université de technologie
de Compiègne

Rue du docteur Schweitzer
CS 60319
60203 Compiègne cedex

Tél. 03 44 23 44 23
www.utc.fr

original :

Copies :

diffusion :

service des affaires générales et juridiques

direction des ressources humaines

Intéressé(e)

rubrique actes réglementaires

rectorat